



Faire une extension en zone naturelle

Par Tatioetugo

Bonjour

Un terrain constructible est passé en zone N suite à changement de PLU. Donc commune soumise à PLU.

Quelles sont les possibilités d'agrandissement suite à la refonte du code de l'urbanisme :

Les souvenirs que j'ai sont : ça date un peu.
Droit de construire jusque 20m² tous les 5 ans.

Qu'en est-il aujourd'hui ? En zone naturelle avec bâtiment habitation existant.
0/-20/-40/

Cdt

Maryse

Par ESP

Bonjour,

Il est parfois possible de faire un agrandissement (raisonnable) si l'extension n'a pas de conséquence sur l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Déposer un dossier en mairie pour avoir une réponse du service de l'urbanisme est la meilleure solution.

Par Al Bundy

Bonjour,

Pour savoir ce que vous pouvez faire (et ne pas faire) vous devez consulter le règlement de la zone N du PLU.
Qu'en est-il ?